

Supposons, pour un instant, que nous voulions donner un nom français à un grand hôtel de Toronto; peut-être comprendrait-on alors quel est notre état d'esprit.

Oh! La constitution et le gouvernement reconnaissent le fait français et sa riche contribution à la vitalité culturelle de notre pays, mais,—il y a un mais,—il faut constamment lutter et y revenir fréquemment pour obtenir le bilinguisme constitutionnel sur le premier bout de chèque.

Il nous admet comme participant égal à l'expansion de notre pays, mais son fonctionnarisme ne nous accorde que 13 p. 100 des postes de commande.

Le français est bien l'une des langues officielles du pays, mais dans l'encontre même du parlement, il n'est parlé que par quelques-uns, et ce au risque de n'être pas compris par la majorité.

D'ailleurs, histoire de prouver qu'il nous faut lutter constamment même si le fait français est reconnu constitutionnellement, je cite un extrait de la *Gazette* d'hier, à la page 2:

*(Traduction)*

De nouveaux problèmes surgissent par suite de la décision du comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes actuellement chargé d'étudier la question de la peine capitale et des châtements corporels, d'entendre le témoignage de l'un des deux bourreaux officiels du Canada. Le fonctionnaire en question, le seul exécuter officiel des hautes œuvres de la province de Québec, ne parle que français, dit-on.

*(Texte)*

Si, en vérité, nos droits étaient reconnus, on aurait pu lire: les représentants officiels de notre pays bilingue n'étant pas en mesure de comprendre l'une des langues officielles, cela a entraîné une difficulté. En effet, la reconnaissance de nos droits, en ce qui concerne le bilinguisme, ne doit pas être pratiquée par en bas, mais plutôt par en haut.

Évidemment, nous sommes chez nous dans la Confédération, mais on nous la rend intolérable. Il y a toujours un "mais", imposé dans des milliers de circonstances, ce qui est peut-être désagréable pour la Chambre, d'une façon, mais encore bien plus désagréable pour ceux qui en sont les victimes et pour les autres qui doivent les dénoncer.

On serait tenté de nous appliquer la célèbre tirade du "pas prisonnier mais," de l'Aiglon de Rostand. Lorsqu'il s'agit des nôtres, il y a toujours un "mais", qui est le seul véritable obstacle à l'unité nationale, un "mais" qui est le père du séparatisme, un "mais" qui nous garde constamment sur la défensive, un "mais" qui nous empêche de fournir une franche collaboration à l'évolution normale de nos destinées nationales. C'est d'Ottawa que doivent venir les premiers efforts pour

la disparition de ce "mais", qui attaque dangereusement notre unité nationale en ce pays.

En priant le National-Canadien de bien vouloir donner un nom français à un hôtel qui se construit dans la deuxième ville française du monde, le Gouvernement posera un geste d'équité et d'unité nationale.

C'est pourquoi, en terminant, je fais un appel personnel au très honorable premier ministre (M. St-Laurent), qui ne peut refuser à ses compatriotes, non pas une faveur, mais le respect de leurs droits. Il ne peut refuser son intervention en faveur d'une mesure qui est dans l'intérêt même du futur hôtel et qui protège les droits sacrés de la population canadienne-française.

*(Texte)*

**M. Robert Perron (Dorchester):** Monsieur l'Orateur, nous lisons, dans l'exposé budgétaire de l'honorable ministre des Finances (M. Harris), que le ralentissement du progrès économique du pays, qui s'est fait sentir au cours de la dernière année fiscale, a pour cause principale la faible récolte de blé dans l'Ouest.

Je désire appeler l'attention du Gouvernement sur le fait que la récolte, dans la province de Québec, a été tout aussi mauvaise. Des pluies constantes, pendant toute la saison d'été, ont fait que les cultivateurs, qui ont eu beaucoup de difficultés à semer l'automne dernier, n'ont à peu près rien récolté. Je ne crois pas exagérer en disant que, dans mon comté et dans les comtés environnants du moins, la récolte a été d'environ le quart de ce qu'elle a l'habitude d'être, et les grains que l'on a récoltés sont de qualité inférieure.

Ce fait, monsieur l'Orateur, n'a peut-être pas influencé le produit national brut d'une façon aussi spectaculaire que la faible récolte du blé dans l'Ouest, mais il a placé dans une situation difficile le cultivateur de nos comtés ruraux, qui doit maintenant faire face à une pénurie de grains de semence de bonne qualité. Cette rareté amène une augmentation du prix des grains de semence et il est certain qu'il en coûtera plusieurs centaines de dollars de plus aux cultivateurs pour ensemer leurs champs au printemps.

La crise est tout à fait aiguë et plusieurs fermiers entendent la perspective de ne pas semer, ce qui serait un désastre pour eux et pour l'économie en général.

D'autres députés, au cours de ce débat, ont fait allusion à cette situation, et particulièrement l'honorable député de Bonaventure (M. Arsenault). Le député de Bonaventure qui, soit dit en passant, écrit de bien beaux livres, prononce parfois de mauvais discours. Il a très bien décrit la situation agricole de la province de Québec, mais il a demandé